



FÉDÉRATION  
WALLONIE-BRUXELLES

## Circulaire n°5172 du 23/02/2015 Un mois de la tolérance en mars dans les écoles

### Réseaux et niveaux concernés

- Fédération Wallonie- Bruxelles
- Libre subventionné
- libre confessionnel
  - libre non confessionnel
- Officiel subventionné
- Niveaux : Tous Niveaux

### Type de circulaire

- Circulaire administrative
- Circulaire informative

### Période de validité

- A partir du 23 février 2015
- Du            au

### Documents à renvoyer

- Oui
- Date limite :
- Voir dates figurant dans la circulaire

### Mot-clé :

Tolérance

### Destinataires de la circulaire

- Aux Pouvoirs organisateurs des établissements d'enseignement maternel, primaire et fondamental, ordinaire et spécialisé libres subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles
- Aux Pouvoirs organisateurs des établissements d'enseignement secondaire, ordinaire et spécialisé libres subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles
- Aux Directions des établissements d'enseignement maternel, primaire et fondamental, ordinaire et spécialisé, libres subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles
- Aux organes de représentation ou de coordination des pouvoirs organisateurs libres subventionnés ;
- Aux Administratrices et Administrateurs d'internats ;
- Aux Directions des Centres PMS libres subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

### Pour information :

- Au Service général de l'Inspection
- Aux organisations syndicales.

### Signataire

Ministre / Joëlle MILQUET  
Administration :

### Personnes de contact

Service ou Association :

Nom et prénom	Téléphone	Email
Véronique LEFRANCO	02/801.78.81	<a href="mailto:veronique.lefrancq@gov.cfwb.be">veronique.lefrancq@gov.cfwb.be</a>

Mesdames, Messieurs,

Les tragiques évènements du mois de janvier ont choqué la population tant par leur cruauté que par la menace sur les valeurs démocratiques de notre société qu'ils symbolisent. Ils ont interpellé les élèves et suscité de nombreux débats au sein des écoles.

La lutte contre la violence et le terrorisme, contre les extrémismes, le radicalisme et le racisme mais aussi la défense des valeurs démocratiques, de la liberté d'expression, de l'égalité des chances, de la lutte contre les discriminations, de l'égalité entre les femmes et les hommes, du respect de l'autre et de sa différence, du « vivre ensemble » sont autant de thèmes qui demandent d'être abordés avec les jeunes.

Dans le climat actuel de questionnements, peurs, désinformation, replis sur soi, risques de polarisation entre groupes de citoyens aux origines diverses, l'école joue un rôle fondamental de « passeur de valeurs », de promotion du respect, de la tolérance et de la déconstruction des stéréotypes.

C'est dans cette perspective que, dans la foulée du plan de prévention du radicalisme à l'école et de la circulaire 5133 envoyée dans ce cadre aux établissements, nous avons décidé, notamment en concertation avec les représentants des cultes et de la morale non confessionnelle, de suggérer à l'ensemble de nos établissements scolaires de faire du mois de mars le mois de la tolérance et d'organiser, soit durant tout le mois de mars, soit durant la seconde quinzaine de celui-ci, plusieurs activités liées à cette thématique et notamment :

1. **Des débats, visites, rencontres et activités diverses au sein ou en dehors de l'école**, le cas échéant en partenariat avec d'autres écoles, dans le cadre des cours de religion ou de certains cours généraux ou en dehors des heures de cours en vue d'aborder les sujets précités et de promouvoir le dialogue et les échanges ouverts relatifs notamment à la connaissance et au partage des valeurs démocratiques communes, au respect de la différence, au développement de l'esprit critique, etc. Pour vous aider, vous pouvez compter sur **la mobilisation d'acteurs extérieurs pour participer aux débats ou activités organisées dans les écoles pour soutenir cette opération** :

- **Le monde journalistique et le monde des médias** : Au-delà des journalistes déjà inscrits actuellement dans le cadre des opérations permanentes « Journalistes en classe » menée par l'AJP (Association des Journalistes professionnels) ou de l'opération « Ouvrir mon quotidien » des Journaux francophones belges (JFB), l'ensemble du monde journalistique s'est mobilisé sur la base notamment de la sollicitation importante dont il a fait l'objet de la part des écoles sur ces différentes thématiques.
- La RTBF (« *à l'école, je suis* »), RTL (« *vivreensemble* ») et la Libre Belgique ont proposé, dans le cadre de l'opération « journalistes en classe », les noms d'un grand nombre de leurs journalistes professionnels prêts à se déplacer, en fonction de la demande des écoles. Il en va de même pour RTL qui a sollicité non seulement ses journalistes, mais aussi ses professionnels des médias. Les thèmes seront centrés notamment sur la liberté d'expression et de la presse, le rôle des caricatures dans les médias, le

traitement journalistique du terrorisme, la lutte contre le racisme et les extrémismes via les médias, la prise en compte de la diversité des publics et la lutte contre les stéréotypes, le développement de l'esprit critique face à internet. Dans ce cadre, les écoles pourront inviter gratuitement, pour animer leurs débats, des journalistes et professionnels des médias dans leurs classes. Vous trouverez, en annexe I, les descriptions et modalités d'inscription à ces différents projets.

- **Le Conseil supérieur d'éducation aux médias (CSEM)** a également répertorié toute une série de séquences vidéos, d'articles, d'outils pédagogiques à destination des enseignants afin qu'ils puissent aborder ces thématiques avec leurs élèves. Vous les trouverez via le lien suivant : [http://www.csem.be/apres\\_charlie](http://www.csem.be/apres_charlie). Nous vous renvoyons également aux ressources et outils décrits dans la précédente circulaire sur cette thématique, que vous trouverez en annexe II.
- **Le MRAX (Mouvement contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Xénophobie) organisera une semaine d'Action Contre le Racisme** autour du 21 mars, date de la Journée mondiale contre le racisme. Cette année, les activités se dérouleront du 20 au 27 mars et auront pour fil conducteur « *La mobilisation contre les exclusions et le racisme* ». Des actions d'information et de sensibilisation seront prévues à destination des élèves de l'enseignement secondaire. Le service d'animation du MRAX est à votre disposition pour:
  - o soit inviter un animateur du MRAX au sein de votre établissement afin d'organiser une animation sur place ;
  - o soit proposer à l'équipe éducative de s'inspirer de l'un des outils pédagogiques proposés par le MRAX pour animer une séance de sensibilisation dans le cadre de leurs cours ;
  - o soit participer à la semaine d'actions via une initiative ou un partenariat.

Pour toute information complémentaire, je vous invite à contacter le service d'animation du MRAX, soit par courriel : [animation@mrax.be](mailto:animation@mrax.be) ou par téléphone au 02/209.62.53. (Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site <http://mrax.be/wp/sacr-2015/>).

- **« Avocat dans l'école »** : L'objectif de l'opération est de faire découvrir les principes démocratiques, ceux de la liberté d'expression, de la justice, du droit pénal, de la pénalisation du racisme, du terrorisme et du radicalisme à portée violente. Les avocats se sont mobilisés pour participer à cette opération. Je vous invite à consulter le site <http://www.avocat-dans-l-ecole.be/> et la circulaire 5094 du 17 décembre 2014. Personne de contact : Michèle SAVONET : 02/648.20.98

2. **La proposition de rédaction par les élèves d'un projet de « charte de la citoyenneté »**. Il est proposé aux enseignants et établissements qui le souhaitent de mener avec tout ou partie des élèves un projet collectif visant à rédiger les dispositions d'une charte de la citoyenneté à laquelle tous les jeunes et les adultes devraient se référer comme socles de valeurs communes incontournables, dans le cadre d'une vie collective au sein d'une démocratie européenne et d'une société du XXI<sup>e</sup> siècle de la

diversité. Les propositions (maximum 3 pages A4) devront être remises pour le 1<sup>er</sup> mai à l'administration à l'adresse suivante :

Monsieur Emmanuel RIFAUT  
Tél. : 02/690.85.39  
Fax : 02/690.85.85  
[emmanuel.rifaut@cfwb.be](mailto:emmanuel.rifaut@cfwb.be)

Sur cette base, des prix seront décernés et un projet collectif de charte de la citoyenneté sera établi, proposé pour la rentrée scolaire et présenté aux autres niveaux de pouvoir comme source d'inspiration pour une charte de la citoyenneté belge.

3. Vu le succès de **la pièce de théâtre « Jihad »** d'Ismaël Saïdi qui aborde sous fond de comédie tragique, avec humour et sensibilité, le départ en Syrie de trois jeunes Belges qui décident de combattre aux côtés des djihadistes. La pièce est suivie d'un débat, avec les élèves, animé par les comédiens et en présence d'experts et de personnalités du monde académique, culturel ou journalistique qui aborderont sans tabous les questions liées à la radicalisation. Les professeurs sont bien entendu associés à l'animation du débat. Nous avons reçu plus de 11.000 inscriptions et déjà programmé 19 représentations. Afin de satisfaire les nombreuses demandes des écoles encore en attente, de nouvelles dates sont désormais programmées jusqu'au mois de mai 2015 à Charleroi, à Bruxelles, à Liège et à Verviers. Les informations seront envoyées directement à ces écoles. Les nouvelles demandes d'inscriptions peuvent être envoyées à :

Madame Mathilde Moulin  
Tél. : 02/690.83.55  
Fax : 02/690.85.85  
[mathilde.moulin@cfwb.be](mailto:mathilde.moulin@cfwb.be)

4. **Le DVD concernant le film documentaire « Caricaturistes – Fantassins de la démocratie »** est aussi disponible pour les écoles de l'enseignement secondaire. Comme annoncé dans la circulaire 5133 du 23 janvier 2015, le DVD concernant le film documentaire « Caricaturistes – Fantassins de la démocratie » de Stéphanie Valloatto sur la liberté d'expression est disponible pour les écoles de l'enseignement secondaire. Afin de recevoir gratuitement un exemplaire, je vous invite à prendre contact avec la Direction générale de l'enseignement obligatoire, par courriel ou par fax, via les coordonnées suivantes :

Madame Mathilde Moulin  
Tél. : 02/690.83.55  
Fax : 02/690.85.85  
[mathilde.moulin@cfwb.be](mailto:mathilde.moulin@cfwb.be)

5. Pour les établissements qui estiment, en raison de leurs spécificités, qu'une prévention plus ciblée et concrète contre le risque de départ en Syrie ou de radicalisation de certains élèves, nous vous conseillons :
  - de prendre contact pour toute demande de rencontres des élèves avec des personnes spécialisées habilitées à aborder ces sujets avec Pierre Mengal et

Bruno Sedran: [pierre.mengal@cfwb.be](mailto:pierre.mengal@cfwb.be); [equipemobile@cfwb.be](mailto:equipemobile@cfwb.be);  
[pierre.sedran@cfwb.be](mailto:pierre.sedran@cfwb.be) Téléphone : 02/690 83 74 et GSM : 0479/99 09 77.

- d'appeler le numéro vert « Assistance école » au 0800/20.410 en cas de problèmes, de questions ou d'urgence.
- de prendre contact avec l'association « Parents concernés » dont l'adresse mail est [auxparentsconcernes@gmail.com](mailto:auxparentsconcernes@gmail.com) afin qu'une des mamans ayant vécu ces expériences vienne parler aux jeunes pour les dissuader.

6. Enfin, je me permets de vous rappeler que le 21 mars 2015 est la **Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale**. D'autant plus au vu des derniers événements, les médias ne manqueront pas de développer des actions et dossiers pédagogiques sur ce thème. Des activités citoyennes pourraient, par exemple, également être initiées avec vos élèves en lien avec cette journée.

Je vous remercie pour votre collaboration.

La Ministre de l'Education, de la Culture  
et de l'Enfance

Joëlle MILQUET

## Annexe I : Modalités de participation aux projets « Journalistes en classe » et « Ouvrir mon quotidien »

L'opération a pour but de permettre à des élèves d'échanger leurs questions et réflexions avec des journalistes professionnels à propos des débats d'actualité : le rôle des caricatures dans les médias, la liberté d'expression et de presse, la manière dont les rédactions font leurs choix, la prise en compte de la diversité des publics, etc. L'intervention du/de la journaliste se fait sur deux périodes de cours (2x50'). Nous vous encourageons vivement à préparer cette intervention avec vos élèves.

**AJP : l'opération « Journalistes en classe »** Classes concernées : 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> primaires, le secondaire et le supérieur.

L'enseignant adresse sa demande de recevoir un journaliste à l'AJP (par mail, fax ou courrier) via le « formulaire d'inscription » en ligne sur [www.jec.be](http://www.jec.be). Il précise le type de média et/ou la spécialité du journaliste sollicité. Du matériel pédagogique est adressé, sur demande, à l'enseignant : la brochure « Journalistes et médias » (52 pages) présente le panorama des médias en Belgique et le métier de journaliste ; le DVD "Profession journaliste" montre comment travaillent, sur la même actualité, une journaliste de la radio, un de la télévision et un autre de la presse écrite.

**Contact** : France Sandront – [france.sandront@ajp.be](mailto:france.sandront@ajp.be) 02/777.08.60.

<b>RTL Belgium : Vivrensemble</b>	<b>RTBF à l'école : « je suis... »</b>
<p>A la demande de l'enseignant, deux personnalités d'antenne de RTL Belgium (en provenance de RTL TVI, Club RTL, Plug RTL, Bel RTL ou Radio Contact) ainsi que des responsables médias se proposent de dialoguer avec de jeunes adolescents (3 classes ensemble maximum). Ils seront là également pour éclairer les adolescents sur le travail de tous les jours au sein du média. Les équipes sont disposées à venir débattre dans les écoles entre le 23/02 et le 24/04.</p> <p><b>Contact</b> : Jean-Jacques Deleeuw, Directeur Corporate Communication <a href="mailto:jjdeleeuw@rtl.be">jjdeleeuw@rtl.be</a> 02/337.69.00 et 0475/530.907</p> <p><b>Classes concernées</b> : celles du premier degré de l'enseignement secondaire et de 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> primaire.</p>	<p>L'enseignant qui souhaite recevoir un membre de la RTBF adresse sa demande à l'AJP (cfr infra pour l'accès au formulaire de demande). Il spécifie dans sa demande « Projet RTBF-Ecole ». Les journalistes de la RTBF (un par semaine sur la base d'une après-midi) se rendent sur base volontaire dans les écoles qui souhaitent les interroger sur le rôle et la place des médias au regard de l'actualité liée au terrorisme. <u>Le but est de proposer aux élèves de publier sur le site de la RTBF un article rédigé par eux et signé par les élèves participants.</u> Ce projet durera jusqu'au terme de l'année scolaire en juin 2015.</p> <p><b>Contact</b> : Safia Kessas, responsable des projets « Diversité » à la RTBF. <a href="mailto:skes@rtbf.be">skes@rtbf.be</a> 02/737.42.22 et 0478/882.390</p> <p><b>Classes concernées</b> : 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> secondaire</p>

### **La Libre Belgique à l'école - Classes concernées : celles de l'enseignement secondaire**

L'enseignant qui souhaite recevoir un membre de la rédaction de La Libre Belgique adresse sa demande à l'AJP (cfr supra). Il spécifie « Libre Belgique - Ecole ». Les journalistes de La Libre Belgique se rendront ensuite sur base volontaire. Le but du projet est de permettre aux jeunes de rédiger un véritable article (sur un sujet choisi et anglé en commun au terme de la discussion en classe). Ce dernier sera diffusé dans le journal papier (probablement dans les pages « Débat ») ainsi que sur le site Internet de La Libre Belgique. **Contact** : Aurélie Moreau, journaliste à La Libre Belgique. [Aurelie.moreau@lalibre.be](mailto:Aurelie.moreau@lalibre.be) 02/211.29.48 ou 0498/01.12.91

**JFB : l'opération « Ouvrir mon quotidien »** Classes concernées : 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> primaires et le secondaire.

Les enseignants qui souhaitent recevoir les journaux de presse quotidienne au sein de leurs classes ainsi qu'un accompagnement pédagogique peuvent s'inscrire (par mail, fax ou courrier) via le « formulaire d'inscription » en ligne sur [http://www.csem.be/outils/operations/ouvrir\\_mon\\_quotidien](http://www.csem.be/outils/operations/ouvrir_mon_quotidien). Ils peuvent ainsi aborder la presse en classe ou développer des projets presse.

**Contact** : Jérémy VANDERSCHULDEN - 02/558.97.81

## Annexe II : Les outils pédagogiques et initiatives existantes

- **Ecran large sur tableau noir (ASBL Les Grignoux)** : Programmation dans les salles de cinéma partenaires à destination des élèves et réalisation d'outils pédagogiques destinés à accompagner des films en lien avec des thématiques de liberté d'expression, le conflit israélo-palestinien. Contact: Les Grignoux Asbl : 04/222.27.78  
<http://www.grignoux.be/ecran-large> - les écoles peuvent prendre contact avec les salles de cinéma pour l'organisation des séances - <http://grignoux.be/ecran-large-participants>
- **CSEM, Charlie Hebdo et la liberté d'expression** : Le Conseil supérieur d'Éducation aux Médias a répertorié sur la page d'accueil de son site internet une série d'outils pédagogiques pour comprendre, analyser la presse et décoder son rôle dans une société démocratique et ce, sans tomber dans l'amalgame et dans la stigmatisation.  
[http://www.csem.be/outils/ressources/7\\_janvier\\_2015\\_charlie\\_et\\_apres\\_en\\_classe](http://www.csem.be/outils/ressources/7_janvier_2015_charlie_et_apres_en_classe)
- **YAPAKA Asbl** : <http://www.yapaka.be/page/nous-sommes-tous-charlie-quelques-pistes-pour-en-parler-avec-nos-enfants>
- **Les Centres de ressources** (un par réseau d'enseignement) disposent d'outils pédagogiques sur la liberté d'expression, l'intégrisme, la citoyenneté, etc. :
  - a. **Centre audiovisuel de Liège (OS)** : 04/232.18.81  
<http://www.cavliege.be/mediatheque/presentation>
  - b. **Média-animation (LS)** : 02/256.72.33 – d.bonvoisin@media-animation.be. L'Asbl a développé sur son site internet une série d'outils à l'attention des écoles.  
<http://www.media-animation.be/Apres-l-attentat-des-outils.html> .
  - c. **CAF – Tihange (FWB)** : Centre de publication : 085/27.13.66 : La liste des formations, ateliers et publications proposés par le CAF est reprise sur le site internet [www.lecaf.be](http://www.lecaf.be)
- **Campagne No hate** : Un jeu de société WediActivists sur la question du discours de haine et la liberté d'expression ainsi qu'un livret pédagogique, qui seront mis à disposition des écoles pour animer des ateliers avec les élèves.  
<http://www.duventdanslescordes.be/uploads/catalogerfiles/Dossiers/WediActivists-NHSM-DP-FR.pdf>
- **Avocat dans l'école** : L'objectif de l'opération est de faire découvrir notamment les principes démocratiques et de la justice et entre autres les débats liés à la liberté d'expression. Les avocats de droit administratif se sont mobilisés.  
<http://www.avocat-dans-l-ecole.be/sites/default/files/Dossier%20primaire.pdf>  
<http://www.avocat-dans-l-ecole.be/sites/default/files/Dossier%20secondaire.pdf>
- **La Fondation Roi Baudouin – Musée Belvue** : Deux projets sont développés et destinés aux élèves : Democracy <http://belvue.be/fr/activities/democracity> et Fabrique de la démocratie <http://belvue.be/fr/edubel/la-fabrique-de-la-d%C3%A9mocratie>
- **« La haine, je dis non »** : Un programme d'éducation à la citoyenneté est développé à l'attention des écoles primaires et secondaires, proposant des activités gratuites sur le vivre ensemble, la lutte contre l'exclusion sur toutes ses formes. [www.lahainejedisnon.be](http://www.lahainejedisnon.be)
- **« La discrimination c'est mal ! »** : Afin de toujours mieux comprendre ce que sont les discriminations, Frédéric Jannin et Sergio Honorez ont réalisé, avec humour, 12 capsules audiovisuelles. Celles-ci sont disponibles gratuitement dans un DVD via le téléphone vert de la Communauté française 0800 20 000. [www.stop-discrimination.be](http://www.stop-discrimination.be)